



Mairie de Villars le Sec

**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 4 avril 2016 (20h30)**

Absents excusés: JL.Fridez (pouvoir à L.Brochet),  
 Absents : M.Quatrehomme, L.Talon.

**1. Entretien des espaces verts 2016 :**

Monsieur le Maire présente les différents devis réalisés concernant l'entretien des espaces verts pour l'année 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de Monsieur Antony TALON paysagiste à Dasle pour un montant de 626 € HT la tonte.

**2. Demande de subvention récompenses scolaires 2016 :**

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite cette demande cette année.

**3. Préparation visite de sécurité école maternelle :**

Suite à la visite d'un électricien à l'école maternelle pour la réalisation d'un certificat de conformité, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser quelques travaux de mises aux normes. Le devis réalisé s'élève à 581,40€ HT. Le conseil municipal autorise la réalisation de ces travaux qui seront inscrits au budget 2016 et réalisés durant les vacances scolaires. La visite de sécurité pourra alors être effectuée avant la prochaine rentrée scolaire de 2016.

**4. Impôts locaux 2016 :**

Après examen des données communales, les taux appliqués cette année seront les suivants :

Impôts	Taux	Bases d'imposition	Produit Fiscal
<b>Taxe Habitation</b>	8,44%	138 100	11 655
<b>Taxe Foncière BATI</b>	8,54%	81 200	6 934
<b>Taxe Foncière NON BATI</b>	14,36%	9 200	1 321
<b>Total attendu</b>			<b>19 910 €</b>

## 5. *Approbation compte de gestion 2015 :*

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 6. *Adoption du compte administratif et affectation des résultats 2015 :*

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 dont les résultats sont les suivants :

Euros	Clôture 2014	Affectation	Résultat 2015	Clôture 2015
Investissement	- 23 197,54	0	11 261,66	-11 935,88
Fonctionnement	+ 27 666,03	23 197,54	19 285,39	+ 23 753,88
Total	+4468,49	23 197,54	30 547,05	+ <b>11 818</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.  
Le résultat 2015 est ainsi affecté :

- ✚ Investissement, article 1068 : 11 935,88 €
- ✚ Fonctionnement, article 002 : 11 818 €

## 7. *Vote du budget 2016*

Le budget Primitif 2016 est voté à l'unanimité comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	42 556,88	42 556,88
Fonctionnement	82 155	82 155

Le conseil municipal sollicitera donc l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler la facture à l'entreprise Eurovia pour la réalisation de remise en état des voies communales en attendant le déblocage de la subvention parlementaire et du fonds de concours d'investissement de la CCST.

## 8. *Informations et questions diverses :*

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente d'une parcelle de bois limitrophe à une parcelle communale. (article L331-19 du code forestier).
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le local internet a été vandalisé. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des dossiers de raccordements en cours (réseaux).
- Le nettoyage des parterres de fleurs et les semis auront lieu dimanche 10 avril à 10h00.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mode de fonctionnement de l'organisation du festival Plein Sud organisé par la Communauté de Communes du Sud Territoire.
- Monsieur le Maire informe les élus de la circulaire du 15 janvier 2016 mentionnant la loi du 31 mars 2015 concernant les indemnités des élus locaux.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une étude de marché concernant une demande d'occupation temporaire du domaine public (camion de vente ambulante).
- Monsieur le Maire donne lecture d'un message électronique de Monsieur Christophe Bolchert, garde forestier concernant un empiètement de limite du domaine communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents de demander à Monsieur Bolchert, agent ONF assermenté de dresser un procès-verbal à la personne concernée.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,  
Laurent BROCHET.